



Préfecture de la région Haute-Normandie
et du département de la Seine-Maritime

24 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Terminal méthanier à Saint-Jouin-Bruneval Signature de l'arrêté préfectoral qualifiant le projet d'intérêt général

L'arrêté préfectoral qualifiant de projet d'intérêt général le projet de terminal méthanier à Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval a été signé le 18 juin 2009 et notifié à la commune le 22 juin 2009. Il s'appuie sur la décision du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 24 mars 2009 arrêtant le principe et les conditions de réalisation de ce projet.

Cet arrêté préfectoral entraîne la prise en compte du terminal méthanier dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours, notamment le plan d'occupation des sols (POS) et le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jouin-Bruneval ainsi que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Hautes Falaises.

L'évolution des documents d'urbanisme, pour rendre possible le projet de terminal, pourra être réalisée de manière volontaire par la commune de Saint-Jouin-Bruneval ou, à défaut, par l'État.